REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERS **Département de la Dordogne**

ARRETE MUNICIPAL n° 2025/326

ROUTE BARREE
7 Rue Jean-Jacques ROUSSEAU

Le Maire de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment l'arrêté du 06 novembre 1992 approuvant les nouvelles dispositions du livre 1-8ème partie signalisation temporaire,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route,

Vu le Règlement de Voirie Communale de COULOUNIEIX-CHAMIERS approuvé par délibération du conseil municipal le 15 décembre 2021,

Vu la demande formulée par l'entreprise SUEZ Eau France domiciliée 15, Avenue Charles FLOQUET 64200 BIARRITZ,

Considérant qu'il convient de prendre certaines mesures afin d'assurer la sécurité publique pour effectuer des travaux de création d'un branchement assainissement, au niveau du 7, rue Jean-Jacques ROUSSEAU, en cette commune,

ARRETE

ARTICLE 1er : Du 24 novembre 2025 au 28 novembre de 8h à 17h, la rue sera fermée la circulation sur une journée d'intervention.
Le stationnement et le dépassement seront également interdits au droit du chantier.

ARTICLE 2 : Le pétitionnaire est autorisé à faire stationner les engins de l'entreprise sur les dépendances de la rue pendant les mêmes périodes.

ARTICLE 3 : Un accès sera maintenu en permanence pour les riverains de cette voie.

ARTICLE 4 : La fourniture, la pose, et la maintenance y compris en dehors des heures d'intervention sur le chantier et la dépose de la signalisation réglementaire seront effectuées par les soins de l'entreprise chargée des travaux et sous son entière responsabilité. Pendant les périodes d'inactivité du chantier, les conditions optimums de circulation devront être prévues. Le pétitionnaire devra implanter en amont et en aval un panneau attention route Barrée.

ARTICLE 5 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.
Tout véhicule gênant sera susceptible d'être mis en fourrière.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier.

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Polices Urbaines, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie de COULOUNIEIX-CHAMIERS.

Sont destinataires d'une ampliation pour information :
- Monsieur le Directeur Départemental des Services des Incendies et Secours
- Périmouv
- Le SMD3

Fait à COULOUNIEIX-CHAMIERS,
Le 07 novembre 2025

Le Maire,
Pour Le Maire,
L'Adjoint Délégué

MAIRIE DE COULOUNIEIX-CHAMIERS (Dordogne)

Philippe MOREAU

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Dénomination : SUEZ EAU France
Adresse : 15 avenue Charles Floquet

Code postal : 64200 Localité : BIARRITZ Pays : France
Nom contact : LE CROLLER Prénom contact : Elouane
Téléphone : 0559414897 Indicatif pays : +33
Fax : Indicatif pays :
Courriel : 2543011384.254501DAC12.01@captidec.fr

326

Si le bénéficiaire est différent du demandeur
Dénomination :
Adresse :

Code postal : Localité : Pays :
Nom contact : Prénom contact :
Téléphone : Indicatif pays :
Fax : Indicatif pays :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☒

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : Point de Repère (PR) routier de fin d'application :
Adresse Numéro : 7 Nom de la voie : RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Code postal : 24660 Localité : COULOUNIEIX-CHAMIERS

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☒ Non ☐ Si oui indiquer la référence : n°2024/290
Description des travaux : Création de branchement assainissement - GENDREAU, BASTIEN

Date prévue de début des travaux : 24/11/2025 Durée des travaux (en jours calendaires) :

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 15 Date de début de réglementation 28/11/2025
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiétement sur chaussée ☐ Largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ Nombre de voie(s) supprimée(s)

(DAC_P1_V5_v1.02)

Interdiction de :

Circuler		Stationner		Dépasser	
véhicules légers	☒	véhicules légers	☐	véhicules légers	☐
poids lourds	☒	poids lourds	☐	poids lourds	☐

Vitesse limitée à : _____ km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

Autres prescriptions :
5 jours d'intervention - pose de panneaux de signalisation - rue barrée

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise ☐

Dénomination : SUEZ EAU France

Adresse : 15 avenue Charles Floquet

Code postal : 64200 Localité : BIARRITZ Pays : France

Nom contact : LE CROLLER Prénom contact : Elouane

Téléphone : 0559414897 Indicatif pays : +33

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : visio-naq-ordo@suez.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/500ème ☒ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒ Numéro d'affaire : 63-4696329

Fait à : NANTERRE CEDEX 9 Le : 07/11/2025

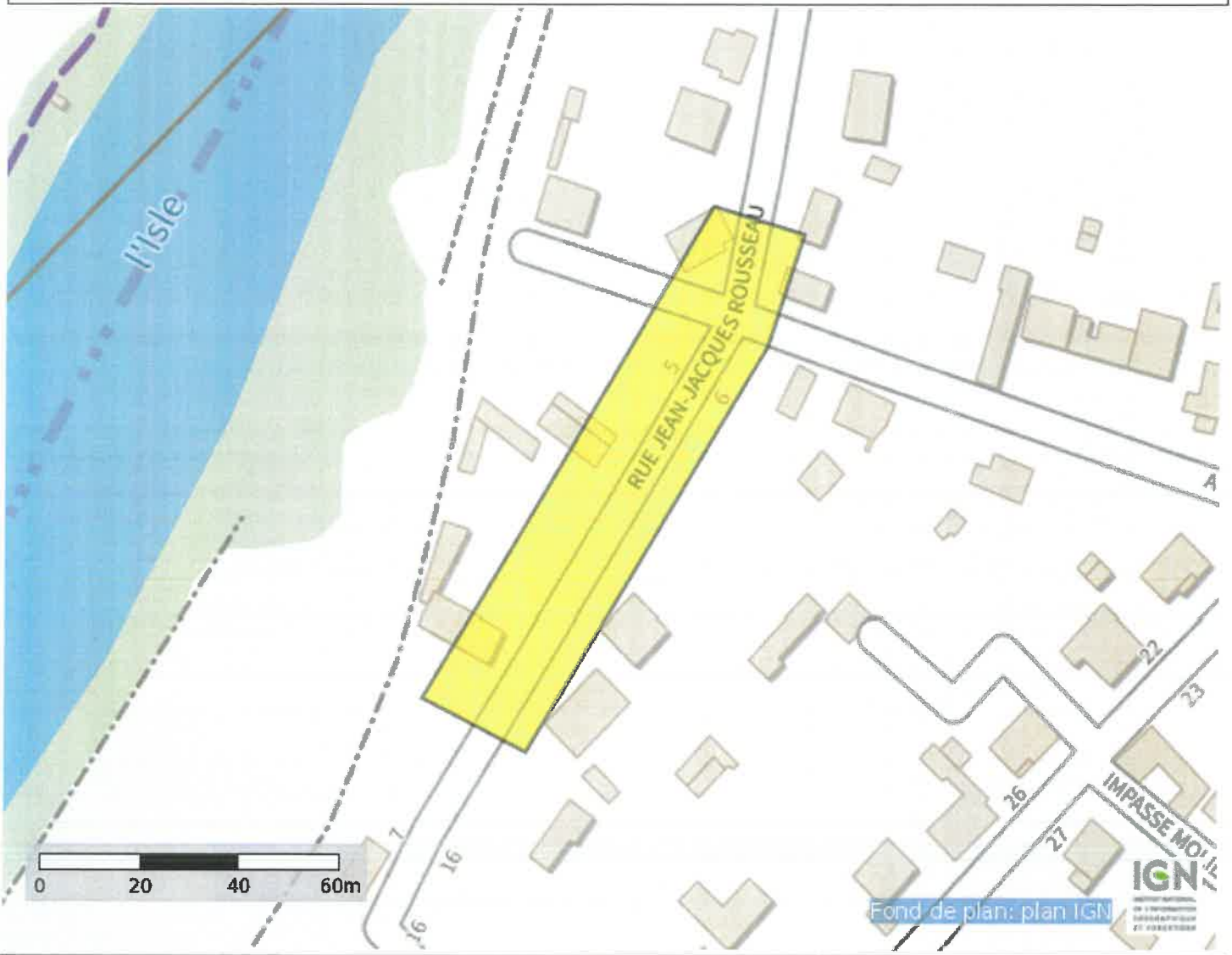
Nom : LE CROLLER Prénom : Elouane Qualité : _____

(DAC_P2_V5_v1.02)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée :



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

518359.99593115377 6458065.1511466

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

,68614241828716 45,19788378589831
,68640527477062 45,19778928349365
,68701681842601 45,19849615767691
,68710801353252 45,19869118441949
,68687734355724 45,19874032491057
,68614241828716 45,19788378589831

(PlanDetail_Protys_v1.01)